

**COMMANDEMENT DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL
DE LA GENDARMERIE NATIONALE**
 CENTRE ADMINISTRATIF FINANCIER NATIONAL
 BUREAU DÉPENSES MILITAIRES
 SECTION MARCHÉS CONVENTIONS
 54 rue de la Guignière – BP 201
 36300 LE BLANC
 Tél : 02 45 72 80 82 / 80 88

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Établi en application du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

Appel d'offres réservé aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou équivalent.

Prestations de nettoyage, blanchissage et travaux de menue couture d'effets d'habillement, de campement, linge de couchage et de divers effets au profit du service de soutien à la projection opérationnelle (SSPO) et du service d'infrastructure et d'hébergement de Rosny-sous-Bois (SIH) (93).

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES

26 janvier 2026 à 12 heures 00

Le présent règlement de la consultation comporte 13 pages numérotées de 1 à 13 et 7 annexes

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	4
1.1 - Objet de la consultation.....	4
1.2 - Nomenclature.....	4
ARTICLE 2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	4
2.1 - Étendue de la consultation.....	4
2.2 - Organisme responsable de la consultation.....	4
2.3 - Adhésion aux conditions de l'administration.....	5
2.4 - Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires	5
ARTICLE 3 - NATURE DE LA PRESTATION	5
3.1 - Allotissement.....	5
3.2 - Type de prestation.....	5
3.3 - Soumission.....	5
ARTICLE 4 - DURÉE DE L'ACCORD-CADRE - RECONDUCTIONS	6
ARTICLE 5 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION	6
5.1 - Estimation du besoin.....	6
5.2 - Option et variante.....	6
ARTICLE 6 - MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX	6
6.1 - Unité monétaire.....	6
6.2 - Forme des prix.....	6
6.3 - Contenu des prix.....	6
ARTICLE 7 - LIEUX D'EXÉCUTION OU DE LIVRAISON	7
ARTICLE 8 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	7
ARTICLE 9 - RETRAIT DU DOSSIER	7
9.1 - Retrait du dossier sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE).....	7
9.2 - Renseignements complémentaires relatifs à la consultation.....	7
9.3 - Relations entre l'administration et les candidats.....	8
ARTICLE 10 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE	8
10.1 - Documents constitutifs de la candidature.....	8
10.2 - Documents constitutifs de l'offre.....	8
10.3 - Sanctions pour fausses déclarations.....	9
ARTICLE 11 - CONDITIONS RELATIVES A L'ACCORD-CADRE	9
11.1 - Modalités de financement.....	9
11.2 - Forme juridique du groupement.....	9
11.3 - Langue utilisée.....	9
11.4 - Visite du site.....	10
ARTICLE 12 - SOUS-TRAITANCE	10
ARTICLE 13 - CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS	10
13.1 - Remise des offres.....	10
13.2 - Date limite de réception des offres.....	11
13.3 - Copie de sauvegarde.....	11
ARTICLE 14 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS	11
14.1 - Notion de dépendance financière.....	11
14.2 - Conditions de recevabilité des plis.....	12
14.3 - Critères de jugement.....	12
ARTICLE 15 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE	13
ARTICLE 16 - ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION	13

ANNEXES

du règlement de consultation (RC)

N° 1 : Guide d'utilisation de la plate-forme des achats de l'État (PLACE),
N° 2 : Correspondants de la société,
N° 3 : Attestation de visite – Lot n°1 – SSPO de Rosny-sous-Bois,
N° 3 : Attestation de visite – Lot n°2 – SIH de Rosny-sous-Bois,
N° 4 : Cadre de réponse technique,
N° 5 : Cadre de réponse RSE,
N° 6 : DQE – Lot n°1 – SSPO de Rosny-sous-Bois Blanchisserie et menue couture,
N° 7 : DQE – Lot n°2 – SIH (BAL) de Rosny-sous-Bois Blanchisserie et menue couture.

ANNEXES

de l'acte d'engagement

Les annexes suivantes seront obligatoirement jointes dans le dossier « CANDIDATURE + OFFRE » :

Lot n°1 : Service de Soutien à la Projection Opérationnelle (SSPO) de Rosny-sous-Bois

- Annexe n°1 – Bordereau de prix « Blanchisserie » et « Travaux de menue couture »
- Annexe n°2 – Attestation d'affiliation aux structures EA et/ou ESAT ou équivalent

Lot n°2 : Service d'infrastructure et d'hébergement de Rosny-sous-Bois (SIH) – Bureau Appui Logistique (BAL)

- Annexe n°1 – Bordereau de prix « Blanchisserie » et « Travaux de menue couture »
- Annexe n°2 – Attestation d'affiliation aux structures EA et/ou ESAT ou équivalent

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet les prestations de nettoyage, lavage, exécution de travaux de menue couture d'effets d'habillement, blanchissage du linge de couchage, d'effets de campement et divers effets utilisés par les unités de gendarmerie essentiellement pour l'hébergement des militaires en missions, stages ou formations diverses au profit du :

- Service de Soutien à la Projection Opérationnelle (SSPO) de Rosny-sous-Bois ;
- Service d'infrastructure et d'hébergement de Rosny-sous-Bois de Rosny-sous-Bois : Bureau Appui Logistique (BAL).

1.2 - Nomenclature

Le code de classification du vocabulaire commun des marchés (code CPV) est :

- pour l'objet principal : 98310000 – services de blanchisserie et de nettoyage à sec ;
- pour l'objet secondaire : 98311000 – services de ramassage du linge ;
98312000 – services de nettoyage de textile ;
98315000 – services de repassage ;
98311200 – services d'exploitation de blanchisserie ;
50830000 – services de réparation de vêtements et d'articles textiles.

ARTICLE 2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 - Étendue de la consultation

La présente consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres en application des dispositions du code de la commande publique. Elle fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE).

Elle donnera lieu à l'établissement d'un accord-cadre (AC) mono-attributaire régi par les dispositions de l'article R2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique. Cet AC, fixant toutes les stipulations contractuelles, sera exécuté au moyen de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et 14 du Code de la commande publique.

Les deux accords-cadres créés seront réservés uniquement aux entreprises adaptées (EA) ou aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou équivalent du secteur du handicap dans les conditions des articles L.2113-12 du code de la commande publique, L.5213-13 du code du travail, et L.344-2 du code de l'action sociale et des familles.

2.2 - Organisme responsable de la consultation

Le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN) – Centre administratif financier national (CAFN) – Bureau dépenses militaires (BDM) – **Section marchés conventions (SMC)** agit en qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) en particulier pour toutes les formalités suivantes :

- lancement de la consultation,
- dépouillement des offres,
- notification des résultats,
- suivi des reconductions,
- suivi des révisions de prix,
- établissement des avenants,
- décompte des pénalités,
- résiliation du marché.

2.3 - Adhésion aux conditions de l'administration

La présente consultation est un élément contractuel revêtant un caractère immuable.

2.4 - Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires

« Certification achats responsables »

Dans le cadre de l'amélioration de la démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) opérée par le titulaire, il est précisé que le ministère de l'Intérieur est détenteur du label « relation fournisseurs achats responsables » (RFAR) adossé à la norme ISO 20400/2017 « Achats responsables – lignes directrices » délivré par la médiation des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA).

Afin d'harmoniser les bonnes pratiques établies entre tous les fournisseurs et sous-traitants intervenant dans ses marchés publiés, le représentant du pouvoir adjudicateur invite l'ensemble des titulaires desdits marchés à se conformer à la norme ISO 20400/2017 et aux exigences de la charte « Relations Fournisseurs Responsables » et au label RFAR et / ou toute norme ou tout label équivalent.

Le titulaire s'engagera à informer le ministère de l'Intérieur de toute démarche entreprise en la matière, et notamment la signature de « charte RFR », puis le dépôt d'un dossier de candidature au label susmentionné et de l'éventuelle obtention de celui-ci, ainsi que des mesures prises pour intégrer les recommandations de la norme ISO 20400/2017 dans ses processus internes.

La médiation des entreprises – en association avec le Conseil National des Achats – vous accompagne dans cette démarche.

Pour toute information : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

ARTICLE 3 - NATURE DE LA PRESTATION

3.1 - Allotissement

L'accord-cadre est allotie comme suit :

- Lot n°1 : Prestations de nettoyage, blanchissage et de travaux de menue couture d'effets d'habillement, de camping et de couchage au profit du Service de Soutien à la Projection Opérationnelle (SSPO) de ROSNY-SOUS-BOIS (93).
- Lot n°2 : Prestations de nettoyage, blanchissage et de travaux de menue couture (ourlets de rideaux) au profit du Service d'infrastructure et d'hébergement de Rosny-sous-Bois (SIH) : Bureau Appui Logistique (BAL) de ROSNY-SOUS-BOIS (93).

3.2 - Type de prestation

Les prestations demandées au titre de cette consultation sont les suivantes :

- Enlèvement et restitution sur site des effets à nettoyer ;
- Traitement par blanchissage ou nettoyage à sec avec finition ;
- Repassage des effets désignées dans l'annexe n°1 – lot n°2 du CCP ;
- Ensachage en kit de la literie du lot n°2 désignée dans l'annexe n°1 – lot n°2 du CCP ;
- Groupage et conditionnement des effets sous plastique étanche ;
- Réalisation de travaux de menue couture pour la réparation des effets demandés.

3.3 - Soumission

Le candidat pourra présenter une offre pour un lot ou la totalité des lots.

Chaque lot aura un titulaire unique et un titulaire pourra se voir attribuer un ou plusieurs lots.

ARTICLE 4 - DURÉE DE L'ACCORD-CADRE - RECONDUCTIONS

L'accord-cadre, d'une durée maximale ne pouvant excéder 4 ans, prend effet à compter du 01/04/2026 jusqu'au 31 mars 2027. Par la suite, il sera reconduit **par tacite reconduction** pour les périodes suivantes :

1^{ère} reconduction : du 01/04/2027 au 31/03/2028;

2^{ème} reconduction : du 01/04/2028 au 31/03/2029;

3^{ème} reconduction : du 01/04/2029 au 31/03/2030.

Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique en vigueur, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. En cas de silence gardé par le RPA, l'accord-cadre est donc automatiquement reconduit dans la limite du nombre de reconductions fixé ci-dessus.

Dans le cas où le RPA se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre, une décision expresse de non-reconduction est notifiée au titulaire un (1) mois avant la date d'échéance du marché.

ARTICLE 5 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION

5.1 - Estimation du besoin

L'accord-cadre est conclu **sans minimum**.

Il est conclu un accord-cadre pour chacun des lots.

A titre indicatif, le montant annuel de l'accord-cadre s'élève à 167 862 € TTC maximum, soit 671 448 € TTC sur 4 ans, réparti de la façon suivante pour chacun des lots :

Lot 1 : 8 880 € TTC ;

Lot 2 : 158 982 € TTC ;

5.2 - Option et variante

Les options et les variantes ne seront pas autorisées.

ARTICLE 6 - MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

6.1 - Unité monétaire

L'euro sera la monnaie de compte de l'accord-cadre.

6.2 - Forme des prix

Les prix seront :

- unitaires ;
- hors taxes ;
- toutes taxes comprises (taux de T.V.A. applicable en France indiqué à part) ;
- réputés établis aux conditions économiques du mois de dépôt des offres (soit **janvier 2026**) ;
- toutes charges fiscales, parafiscales et autres taxes comprises liées à la prestation.

6.3 - Contenu des prix

Les prix comprendront :

- l'ensemble des prestations détaillées au CCP ;
- tous les matériels, produits et accessoires relatifs aux prestations à effectuer ;

- tous les frais généraux, salaires, charges sociales et fiscales, marge bénéficiaire, frais divers ;
- tous les frais éventuels inhérents à la prestation, droits de douane et procédure ;
- les frais de transports éventuels, frais et taxes diverses afférents aux prestations faisant l'objet de cet accord-cadre à bons de commande (main d'œuvre, conditionnement des articles, assurance, chargement/déchargement, ...) ;
- la mise à disposition des armoires ou chariots nécessaires à la prestation (pour les lots concernés).

ARTICLE 7 - LIEUX D'EXÉCUTION OU DE LIVRAISON

Lot n°1	COMSOPGN Service de Soutien à la Projection Opérationnelle (SSPO) Fort de Rosny 1 Boulevard Théophile Sueur Bâtiment de stockage n°15 dans l'enceinte fortifiée 93111 ROSNY-SOUS-BOIS
Lot n°2	COMSOPGN Service d'infrastructure et d'hébergement de Rosny-sous-Bois (SIH) Bureau Appui Logistique (BAL) Fort de Rosny 1 Boulevard Théophile Sueur Bâtiment des UD – Zone famille – 6 Allée de Sébastopol Bâtiment F – Zone famille – 11 Allée de Sébastopol Bâtiment G – Zone famille – 15 Allée de Sébastopol 93111 ROSNY-SOUS-BOIS

ARTICLE 8 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (**120**) **jours** à compter de la date limite de leur réception.

Toutefois, à l'échéance de ce délai, le RPA pourra demander aux soumissionnaires de maintenir leur offre pour un nouveau délai. En cas d'acceptation notifiée par écrit au RPA, les soumissionnaires seront engagés par leur offre jusqu'à l'échéance de ce nouveau délai. Si aucune décision n'était notifiée aux soumissionnaires avant son expiration, ces derniers seraient déliés de leur engagement.

ARTICLE 9 - RETRAIT DU DOSSIER

9.1 - Retrait du dossier sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE)

Le retrait des dossiers se fera directement sur la PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

9.2 - Renseignements complémentaires relatifs à la consultation

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus par les candidats en adressant un courrier **exclusivement** électronique conformément aux dispositions de l'article 2.4 de l'annexe 1 du règlement de consultation.

Une réponse sera envoyée en retour exclusivement via la PLACE.

A ce titre, l'adresse courriel indiquée dans le formulaire relatif à l'opérateur économique remis par la PLACE, sera utilisée comme seule voie d'information des candidats notamment sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient au candidat de relever son courrier électronique régulièrement.

La responsabilité du Pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires des candidats sur la procédure seront envoyées au plus tard six (6) jours avant la date limite de dépôt des offres.

9.3 - Relations entre l'administration et les candidats

Pendant les phases de consultation et de passation du futur marché (**donc avant la notification au futur titulaire**), les candidats **auront pour seul interlocuteur** la section marchés conventions (SMC) du COMSOPGN pour toute question d'ordre administrative ou technique (cf article 9.2 supra pour la méthode à utiliser). Concernant les questions techniques, la SMC se charge de les relayer auprès du service prescripteur et de publier les réponses via la Place pour les porter à la connaissance de tous les candidats ayant retiré un dossier en ligne.

ARTICLE 10 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE

10.1 - Documents constitutifs de la candidature

Le candidat devra produire les documents suivants :

1	les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager la société.
2	la lettre de candidature (imprimé DC 1) <u>dûment et intégralement</u> renseignée.
3	la déclaration du candidat (imprimé DC 2) dûment et intégralement <u>renseignée, datée</u> , ou tout autre document comportant les mêmes rubriques. Seront notamment indiqués : - le chiffre d'affaires hors taxes global des trois (3) dernières années ; - une liste des marchés similaires exécutés par le candidat (en qualité de titulaire ou de sous- traitant) au cours des trois (3) dernières années stipulant leurs montants, leurs dates et leurs destinataires public ou privé ; - une liste des certifications qualité obtenues par le candidat.
4	la liste des sous-traitants éventuels (imprimé DC4, joint au présent dossier de consultation, ou tout autre document comportant les mêmes rubriques dûment et intégralement renseigné, daté et signé par une personne habilitée à engager la société). Les sous-traitants doivent être des entreprises EA ou ESAT pour les prestations du marché.
5	En application des dispositions de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus.
6	les correspondants de la société (annexe 2 du RC).
7	L'attestation de visite obligatoire du site pour le lot soumissionné (annexe n° 3 RC).

Si l'offre est présentée sous la forme d'un groupement, toutes les entreprises le composant devront présenter l'intégralité des documents demandés (à l'exception de la lettre de candidature – DC1 – qui est commune).

10.2 - Documents constitutifs de l'offre

Elle comprendra les documents et informations suivants :

1	l'acte d'engagement du lot soumissionné (avec ou sans signature) et <u>les annexes obligatoires</u> fournies par l'administration.
---	--

2	un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).
3	<p>Un cadre de réponse technique (annexe 4) contenant les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation de la société (les effectifs, les moyens matériels...) ; - méthodes de travail mises en place dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre à bons de commande (moyens de mise en œuvre, organisation des équipes, description détaillée des prestations attendues...) ; <p>Et le cadre de réponse RSE (annexe 5) fourni pour la démarche environnementale.</p>
4	L'attestation d'affiliation aux structures EA et/ou ESAT ou équivalent pour chaque lot.

Les candidats sont informés :

- que le terme « signature » pour l'acte d'engagement correspond autant à une signature physique qu'à une signature électronique sécurisée (une signature scannée n'ayant pas la valeur d'une signature électronique) ;
- **qu'en cas d'absence du cadre de réponse technique constituant l'offre, celle-ci sera obligatoirement rejetée** ;
- **si le candidat n'est manifestement pas une entreprise EA ou ESAT, l'offre sera obligatoirement rejetée.**

10.3 - Sanctions pour fausses déclarations

Selon la réglementation en vigueur, un soumissionnaire pourra être exclu temporairement ou définitivement des marchés passés par le ministère en cas d'inexactitude des renseignements fournis.

ARTICLE 11 - CONDITIONS RELATIVES A L'ACCORD-CADRE

11.1 - Modalités de financement

Le mode de règlement choisi par l'administration sera le virement direct au compte ouvert au nom du titulaire dont les références figurent sur l'acte d'engagement.

11.2 - Forme juridique du groupement

Conformément aux dispositions des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du code de la commande publique en vigueur, les soumissionnaires pourront présenter leur offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

Les soumissionnaires ne pourront présenter plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Les entreprises cotraitantes doivent être des entreprises EA ou ESAT pour les prestations du marché.

11.3 - Langue utilisée

Toutes les correspondances et documentations relatives au marché seront rédigées en français.

Les documents en langue étrangère ne seront pris en compte que s'ils sont accompagnés d'une traduction complète en français conformément aux dispositions de l'article R. 2151-12 du code de la commande publique en vigueur.

11.4 - Visite du site

La visite du site est obligatoire pour l'ensemble des lots.

Les candidats s'assureront ainsi visuellement de la situation, la teneur et l'étendue des locaux dans lesquels les prestations doivent être exécutées et de leur capacité à remplir leurs obligations contractuelles, avant la remise de leur offre.

Afin de respecter l'égalité de traitement entre les candidats, tout renseignement d'ordre technique donné à l'un d'eux sera porté à la connaissance des autres. Les visites ne seront en aucun cas communes.

La prise de rendez-vous pour la visite des lieux s'effectuera auprès des correspondants techniques suivants :

Unité	Contact
Lot n°1 – SSPO de ROSNY-SOUS-BOIS	Adjudant Gaël BELLEROPHON <u>Tél : 06 87 67 80 58</u> gael.bellerophon@gendarmerie.interieur.gouv.fr Maréchal des logis-chef Philippe RENE-CORAIL <u>Tél : 01 58 66 54 88 / 07 88 82 82 37</u> philippe.rene-corail@gendarmerie.interieur.gouv.fr si.sspo.comsopgn@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Lot n°2 – SIH BAL	- BAL : Major Antony PHILIPPE (correspondant technique) <u>Tél : 01 58 66 51 38 / 07 89 29 43 68</u> anthony.philippe@gendarmerie.interieur.gouv.fr Mme Elodie ELIE (cheffe de la section budget) <u>Tél : 01 58 66 51 73 / 06 14 11 75 89</u> sb.bal.sih.rosny-sous-bois@gendarmerie.interieur.gouv.fr

À l'issue de chaque visite, les candidats rempliront et signeront contradictoirement une attestation de visite, fournie par l'administration (annexe 3 du présent RC).

ARTICLE 12 - SOUS-TRAITANCE

Les entreprises soumissionnaires pourront recourir à la sous-traitance conformément aux articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du code de la commande publique en vigueur.

En cas de sous-traitance déclarée au moment de l'offre, l'obligation de production des documents demandés s'étendra à l'entreprise sous-traitante. En conséquence, l'entreprise soumissionnaire devra produire tous les documents mentionnés à l'article 10.1 du présent règlement de la consultation pour chaque sous-traitant, ainsi qu'un formulaire DC 4 (ou DUME).

Les sous-traitants doivent être des entreprises EA ou ESAT pour les prestations du marché.

ARTICLE 13 - CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS

Les candidats prendront en charge tous les frais consécutifs au dépôt de leur offre.

13.1 - Remise des offres

Les offres doivent être exclusivement déposées par transmission électronique via la **PLACE**

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

pour la remise des plis (candidatures et offres), conformément aux articles R.2332-1 à R.2332-18 du code de la commande publique en vigueur. Dans tous les cas, les envois par courriel ne sont pas acceptés.

13.2 - Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir avant le :

26 janvier 2026 à 12 heures 00

13.3 - Copie de sauvegarde

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique en vigueur, lorsque le candidat dépose son offre via Place, il lui est fortement recommandé de transmettre une copie de sauvegarde soit par voie électronique à l'adresse : smc.bdm.cafn.le-blanc@gendarmerie.interieur.gouv.fr, soit sur support physique papier ou électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB,...), avec les indications suivantes :

Nom de la société

COMMANDEMENT DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL DE LA GENDARMERIE NATIONALE

CENTRE ADMINISTRATIF FINANCIER NATIONAL

BUREAU DÉPENSES MILITAIRES

SECTION MARCHÉS CONVENTIONS

54 rue de la Guignière – BP 201
36300 LE BLANC

**A N'OUVRIR QUE
PAR LA SECTION MARCHÉS CONVENTIONS**

COPIE DE SAUVEGARDE

Prestation de nettoyage, blanchissage et travaux de menue couture d'effets d'habillement, de campement, linge de couchage et de divers effets au profit du SSPO et du SIH de Rosny-sous-Bois (93).

Cette copie de sauvegarde sera utilisée dans les cas suivants (arrêté du 22 mars 2019) :

- lorsque dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique un programme informatique malveillant (ou « virus ») est détecté par l'acheteur public. La trace de la malveillance du programme est conservée par l'acheteur public ;
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique mais n'est pas parvenue à l'acheteur public dans les délais de dépôt des candidatures et des offres (par exemple : aléas de transmission) ;
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'a pas pu être ouverte par l'acheteur public.

Les copies de sauvegarde seront détruites dans le cas où elles n'auront pas été utilisées.

La copie de sauvegarde devra être transmise dans les mêmes conditions de temps que l'offre (cf. paragraphe 13.2 supra).

ARTICLE 14 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS

14.1 - Notion de dépendance financière

Les sociétés soumissionnaires devront présenter des garanties techniques et financières suffisantes.

A ce titre, la dépendance financière ne devra pas excéder 50 % du chiffre d'affaires global annuel.

14.2 - Conditions de recevabilité des plis

Les entreprises ou les personnes morales ou physiques se trouvant dans l'une des situations énumérées aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique en vigueur ne seront pas admises à soumissionner.

Conformément aux dispositions des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du code de la commande publique en vigueur, si certains des documents demandés, relatifs à la candidature (cf. article 10.1) sont absents ou incomplets, le R.P.A. pourra le cas échéant accorder un délai approprié et identique à tous les candidats concernés pour compléter leur dossier de candidature.

14.3 - Critères de jugement

Le R.P.A. éliminera les offres inappropriées à l'objet du marché ou inacceptables, et pourra éventuellement régulariser celles irrégulières. Il choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères pondérés et énoncés ci-après :

1 - Critère prix des prestations : 60 points

– Sous-critère 1 : prix sur les travaux de nettoyage : 50 points

Ce critère sera évalué à partir des annexes DQE 6 et 7 (partie « Blanchisserie ») du présent marché par application de la formule suivante :

$$\text{(prix « DQE » le plus bas / prix « DQE » du candidat) X 50}$$

– Sous-critère 2 : prix sur les travaux de menue couture : 10 points

Ce critère sera évalué à partir des annexes DQE 6 et 7 (partie « travaux de menue couture ») du présent marché par application de la formule suivante :

$$\text{(prix « DQE » le plus bas / prix « DQE » du candidat) X 10}$$

2 - Critère technique : 30 points

La notation s'effectuera après analyse des informations contenues dans le cadre de réponse technique fourni par le candidat (cf art.10.2 du présent RC) :

Sous-critère 1 : Moyens matériels dédiés à la prestation (20 points)

Axe d'analyse 1 :

Moyens matériels	Points attribués
Moyens matériels mis en œuvre pour la réalisation des prestations	12 points
Méthodologie du personnel pour l'entretien des machines et des matériels	3 points
Formation du personnel à l'éco-conduite	5 points

Sous-critère 2 : Qualité des prestations réalisées (10 points)

Axe d'analyse 2 :

Qualité des prestations réalisées	Points attribués
• Finitions manuelles (pliage, menue couture, ...)	3 points
• Type de produits utilisés	2 points
• Quantité des produits utilisés	2 points
• Qualité des produits finis (plis/blancheur)	3 points

3 - Critère : RSE (responsabilité sociétale des entreprises) environnemental : 10 points

Ce critère sera évalué à partir des éléments contenus dans le cadre de réponse du candidat (annexe 5 du RC) concernant les mesures prises dans le cadre du marché pour réduire l'impact sur l'environnement (démarche qualité environnementale, recyclage des déchets, le pourcentage de produits recyclés dans les articles devra être précisé, le cas échéant, ...).

ARTICLE 15 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE

L'attribution du marché au candidat retenu ne sera effective que sous réserve qu'il produise les certificats complémentaires mentionnés ci-dessous dans un délai inférieur ou égal à **dix jours**.

A défaut, le R.P.A. s'adressera au candidat suivant dans l'ordre de classement des offres.

Documents à produire afin de procéder à la notification

Les entreprises pourront obtenir :

- ✓ une attestation de régularité fiscale directement en ligne à partir de leur compte fiscal, pour les entreprises soumises à l'IS, ou auprès de leur service des impôts gestionnaire ;
- ✓ une attestation sociale auprès des services sociaux ou en ligne sur le site www.urssaf.fr

Le candidat aura toute latitude pour présenter ces documents au moment du dépôt de l'offre.

ARTICLE 16 - ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La participation au présent appel d'offres vaudra acceptation sans restriction du présent dossier de consultation.